

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° II-2069

présenté par

M. Simion, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Froger, Mme Godard, M. Guedj, M. Houlié, Mme Runel, M. Belhaddad, Mme Allemand, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

|  |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| <b>Programmes</b>                             | <b>+</b>         | <b>-</b>         |
|---|------------------|------------------|
| Inclusion sociale et protection des personnes | 0                | 0                |
| Handicap et dépendance                        | 0                | 1 000 000        |
| Égalité entre les femmes et les hommes        | 1 000 000        | 0                |
| <b>TOTAUX</b>                                 | <b>1 000 000</b> | <b>1 000 000</b> |
| <b>SOLDE</b>                                  | <b>0</b>         |                  |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à refuser la diminution des crédits dédiés à la prévention et à lutte contre les violences et la prostitution.

Le PLF pour 2026 envisage en effet une baisse globale de 2,25 % de ces crédits ; avec pour conséquence probable l'appauvrissement des dispositifs pour publics vulnérables.

Une telle mesure est inacceptable.

Il convient donc de l'annuler via le présent amendement.

Pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40, cet amendement :

– augmente les crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 1 000 000 euros de l'action 25 – Prévention et lutte contre les violences et la prostitution du programme 137 Egalité entre les femmes et les hommes.

– diminue les crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 1 000 000 euros de l'action 12 – Allocations et aides en faveur des personnes handicapées du programme 157 Handicap et dépendance.

Cette diminution n'est pas souhaitée en tant que telle, il est donc demandé au Gouvernement de lever le gage.